

LES CAHIERS DU SICTAME
DECEMBRE 2003

* L'Editorial	Page 2
* Dernière heure !!! Elections CREA	Page 3
* En guise de vœux	Page 4
* La vie des sections	
Retraités et Préretraités	Page 4
Paris	Page 6
Lacq	Page 6
* Conseil Syndical des 1 ^{er} et 2 décembre 2003 ou "d'un Président à l'autre"	Page 8
* Complémentaire santé (suite à la signature de l'accord)	Page 14
* Billet d'humeur	Page 15
* Tribune libre	Page 17
* Procès temps partiel à la Raffinerie de Normandie	Page 17
* Courriers intersyndicaux envoyés en décembre	Page 18
* Courriers envoyés par le SICTAME en décembre	Page 21
* Tracts diffusés en décembre	Page 23

L'ÉDITORIAL

Par Jean-Claude BRÉGAIL

US ET COUTUMES

L'**usage** est respecté, le **SICTAME** vient :

- de procéder au renouvellement de son président, en élisant lors de son Conseil syndical des 1er et 2 décembre 2003 : **Benoît Clergeat**, comme nouveau Président
- de remercier l'ancien président, **Jean-Claude Brégail**, qui fait valoir ses droits de départ à la retraite et qui a été fêté plus qu'il ne fallait, mais vanitas vanitatum, ..., ça fait rudement plaisir !

La **coutume**, quant à elle, hoquette !

Il était de tradition, pour notre syndicat, de « présenter » le nouveau Président du SICTAME au DRH du Groupe afin que les deux partenaires sociaux puissent au cours de cette rencontre échanger, débattre sur les affaires sociales en cours ou en préparation et ainsi participer pleinement au jeu des relations sociales au sein de notre entreprise.

Même si j'en éprouve un profond regret, je suis, Benoît, dans l'incapacité, aujourd'hui de sacrifier à cette coutume 'du passage de relais' car nous sommes 'persona non grata' dans les étages supérieurs de la Tour Elf (Oh le lapsus ! C'est bien évidemment de la Tour Coupole dont il s'agit !). En effet, récemment, le SICTAME y a été agressé violemment alors que, les membres de notre délégation allaient, tels les Bourgeois de Calais, déposer les « listes de nos candidats présentés à l'élection CREA » dans un bureau. A l'évidence, certains membres de la Direction ont dû suivre des stages 'commandos' ou sont d'anciens mercenaires ou des clones de pitbull, car ils nous ont montré les dents avec une agressivité peu banale ; certes, ils ne nous ont pas mordu afin d'éviter les morsures irrémédiables, mais il étaient prêts à aboyer pour peu qu'une autorité supérieure leur en eût donné l'ordre !

Alors, que faut-il faire ?

- contourner l'obstacle en faisant appel à l'irrationnel, aux marabouts, aux chamans ! Ah, tiens, puisqu'il m'a été rappelé, lors de mon pot de départ, mes goûts pour la culture asiatique, je pense que le SICTAME devrait, comme ce prêtre asiatique, se doter d'un ou plusieurs 'cong' pour communiquer, via les esprits, avec la Direction. Remarquez qu'il y a fort à parier qu'elle fera de même et alors là, nous voilà partis dans des affrontements de 'cong' dont l'issue est incertaine,
- faire front en nous appuyant, comme toujours au SICTAME, sur une vraie base de militants. Et cela urge, car aujourd'hui, la Direction du Groupe a réussi à phagocytter trois organisations syndicales et demi en leur distribuant quelques 'delikatessen', ici une embauche, là une promotion, une présidence, ailleurs quelques primes, oboles ou départs en retraite différés, etc.

Le SICTAME, autonome et indépendant, va donc faire front en ouvrant un autre chantier : accroître son audience dans l'Aval, pour y défendre les personnels, car c'est malheureusement dans l'Aval que les avancées sociales et le combat syndical sont au plus bas, compte tenu du peu de combativité des organisations syndicales traditionnelles y sévissant.

Personnel de l'Aval, que vous soyez ouvriers, employés, techniciens, agents de maîtrise ou cadres, adhérez au SICTAME, c'est le meilleur cadeau que vous puissiez me faire pour mon départ à la retraite le 01/01/2004. Merci d'avance.

Mes amitiés à tous et au revoir

Cong : pièce en jade de 19,5 cm de haut, à section carrée, et qui entoure un cylindre évidé en son milieu. Objet qui remonte au Néolithique et qui a été trouvé dans la région de Liangzhu (formidable objet quand on sait la dureté du jade et le manque d'outils à cette époque).

Erratum : Notre bateau, le Béarn, a été vendu à une société allemande : la société Eckart Marine et non pas à une société espagnole comme indiqué dans l'éditorial des cahiers de novembre (page 3). Veuillez accepter nos excuses pour cette erreur.

DERNIERE HEURE !!! ELECTIONS CREA

Janvier 2004

Syndicat des Ingénieurs, Cadres, Techniciens, Agents de Maîtrise et Employés
TOTAL

Le SICTAME vous informe **Elections CREA : discrimination du SICTAME !**

Vous avez reçu ou vous allez recevoir le matériel de vote pour renouveler le Conseil d'Administration de la CREA (Caisse de Retraite Elf Aquitaine) et vous êtes de plus en plus nombreux à nous contacter...

Vous pouvez constater que la liste SICTAME n'est pas jointe au matériel de vote. Si vous avez lu les derniers tracts ou les derniers CAHIERS du SICTAME, vous savez sûrement les difficultés que certains continuent de causer au SICTAME depuis maintenant plus d'un an.

Le dernier exemple en est la façon dont la liste SICTAME a été arbitrairement écartée des élections CREA ; nous avons intenté une action en justice dont nous attendons la décision.

Si cette décision nous est favorable, les élections devront être ré-organisées.

Cependant, si cette décision n'arrive pas suffisamment tôt ou ne nous est pas favorable, nous conseillons l'attitude suivante :

Votez en faisant clairement apparaître le nom du syndicat SICTAME sur votre bulletin de vote.

Votre bulletin sera considéré comme nul, mais nous aurons fait savoir que nous existons et plus de bulletins de ce type apparaîtront, mieux ce sera !

Faites circuler cette position du SICTAME autour de vous, auprès de vos collègues et amis, actifs ou retraités !!

Le SICTAME est un syndicat qui gêne, surtout parce qu'il dit haut et fort ce que beaucoup pensent et qu'il n'est pas complaisant. Il joue bien son rôle de syndicat et, par son action, en contraint d'autres à mieux jouer leur rôle. Voilà un peu plus d'un an, la Direction a tenté d'éliminer le SICTAME de la scène syndicale. Le 13 décembre 2002, les tribunaux de Courbevoie et Pau ont confirmé la représentativité du SICTAME. La Direction continue pourtant à traiter le SICTAME différemment des autres syndicats et à essayer de l'isoler ou de le confiner. Pourquoi à votre avis ?

Le personnel a les syndicats qu'il mérite, et la Direction aussi. Il ne dépend que de vous d'avoir de bons syndicats.

Rejoignez ceux des syndicats qui vous semblent bien œuvrer et que vous souhaitez soutenir.

Pour mettre un terme aux attaques de la Direction envers le SICTAME, pour nous aider à accroître l'audience du SICTAME et nous permettre de vous défendre avec encore plus d'efficacité, Adhérez au SICTAME !

Aidez-nous à défendre dans l'entreprise un syndicalisme citoyen et responsable : Adhérez au SICTAME.

*Pour en savoir plus, ou pour nous rejoindre ou nous soutenir, retournez le bulletin ci-dessous au SICTAME
(au choix : Bureau 4E41 Tour Coupole à La Défense, Bureau F16 CSTJF à Pau, ou local SICTAME à Lacq)
Ou téléphonez au 05.59.83.57.89 à Pau, au 01.47.44.49.25 à Paris ou au 05.59.92.28.47 à Lacq*

NOM..... Prénom.....
SOCIETE LIEU DE TRAVAIL : TEL :
Souhaite rencontrer un responsable du SICTAME (ou/et) Souhaite adhérer au SICTAME
Souhaite recevoir gracieusement les derniers « Cahiers du SICTAME » (publication que reçoivent les adhérents)

EN GUISE DE VŒUX....

Par Bernard BUTORI

Lorsque vient l'an neuf, il est de tradition de se souhaiter bonheur, santé et succès. C'est bien sûr tout ce que nous vous souhaitons ainsi qu'à vos proches pour cette année nouvelle. Nous savons tous cependant qu'il ne peut y avoir de vie exempte de malheur, de deuil ou de souffrance et nous pensons aussi à ceux qui ont pu être affectés en 2003. Aussi pour vous aider à affronter, en 2004, uniment malheur et bonheur, nous reproduisons ci-après un très beau poème de Fernando Pessoa¹ :

"Si je pouvais croquer la terre entière
Et lui trouver du goût,
Et si la terre était une chose à croquer,
J'en serais plus heureux pour un moment...
Mais moi ce n'est pas toujours que je veux être heureux.
Il faut bien être de temps à autre malheureux
Afin de pouvoir être naturel...
Ce n'est pas tous les jours qu'il fait soleil,
Et la pluie, quand elle manque beaucoup, on la demande.
C'est pourquoi je prends le malheur avec le bonheur
Naturellement, comme qui ne s'étonne point
Qu'il y ait montagnes et plaines
Ainsi qu'herbes et rochers...

Ce qu'il faut c'est être naturel et calme
Dans le bonheur comme dans le malheur,
Sentir comme l'on voit,
Penser comme l'on marche,
Et lorsqu'on va mourir, se rappeler que le jour meurt,
Et que le couchant est beau et belle la nuit qui se fait...
Et que si ainsi sont les choses, c'est que les choses sont ainsi."

1 LA VIE DES SECTIONS

1.1 RETRAITES ET PRERETRAITES

Par Jean-Claude BRÉGAIL

Des nouvelles de la SSM

Lecteurs des cahiers, vous êtes tenus au courant, épisode par épisode, de ce qui se passe à la CANSSM.

Voici le tout dernier épisode : par lettre du 28 mai 2003, relative à l'évolution de la gestion du régime minier sur l'ensemble des risques, les ministères de tutelles (IGF et IGAS) ont souhaité qu'un projet de convention d'objectifs et de gestion (COG) soit élaboré.

Voici des extraits du Compte-rendu (paru en décembre) fait par le Directeur de la CANSSM, sur la Conférence des Présidents d'organismes SSM qui s'est tenue à la CAN le 04 novembre 2003 sur la Convention d'objectifs et de gestion (COG) entre l'Etat et le Régime minier.

En préambule il faut sans doute dire « que le Régime minier n'est pas dans le contexte de fermeture des mines », mais enfin voici ce qui se dessine.

Gratuité des soins : Pour le « hors secteurs », les pratiques sont différentes selon les SSM, remboursement à 100% ou application du ticket modérateur mais avance des frais. S'agissant de la gratuité des soins, les droits des affiliés devant être les mêmes partout, la CANSSM préconise donc une uniformisation des règles à savoir remboursement à 100% mais avec avance de frais. Les Ministères ne seraient pas opposés à cette solution sous réserve d'une contrepartie : moins d'organismes et simplification de la réglementation.

¹ Ce poème est le n° XXI du recueil "Le Gardeur de troupeaux" de Fernando Pessoa, publié sous l'hétéronyme de "Alberto Caeiro". Fernando Pessoa (1888-1935) est un poète portugais de première importance, auquel la "Bibliothèque de la Pléiade" vient de consacrer un de ses récents volumes

Simplification de la réglementation : Les pratiques sont différentes selon les organismes. Une simplification s'impose. Monsieur le Directeur de la CANSSM juge que 22 organismes (15 SSM et 7 UR), c'est trop pour 300 000 affiliés.

Il faut donc choisir entre les divers scénarios :

- Scénario des inspecteurs de l'IGAS et de l'IGF qui consiste à regrouper les fonctions de gestion du risque au niveau des UR et à laisser la fonction des œuvres aux SSM.
- Scénario régionaliste qui consiste à créer un organisme unique dans chaque région assumant toutes les activités actuellement réparties entre les SSM et l'UR.
- Scénario traitant différemment les petits et les grands organismes, en créant un nouvel établissement public administratif, une « institution sociale commune des mineurs », sur lequel pourrait s'adosser des GIP locaux pour gérer les œuvres ; les dispositifs législatifs et réglementaires existants (articles L6134-1 et L6121-5 du code de santé publique) permettant une grande variété de solutions tout en reliant les œuvres minières au service public de santé.
- D'autres solutions comme la mutualisation, la mise en commun des moyens en se basant sur une forte centralisation des décisions avec une direction des assurances à la CAN et une fédération nationale des SSM, des UR et de la CAN qui aurait vocation à définir une politique de gestion des œuvres et serait relayée localement par des sections locales.

Renforcement du rôle de la CAN : La base du régime se rétrécit, il faut donc qu'il se concentre. La CAN pourrait symboliser l'unité du régime. Pour cela il faut modifier le décret de 1946.

Ouverture bilatérale : L'ouverture doit conduire à la recherche de partenaires et de solutions avec le Régime général pour mieux équilibrer les financements. La convention déjà conclue entre la CNAMTS et la CANSSM prévoit la réciprocité : les affiliés pourront donc s'adresser au professionnel de leur choix, et tous les affiliés des autres régimes pourront fréquenter les œuvres minières.

Distinction gestion du risque et gestion des œuvres : Le Directeur de la CAN considère qu'il existe 2 métiers : la gestion de l'offre de soins et la gestion des risques AT, MP et assurance maladie. Pour des raisons d'efficacité, il faut séparer ces deux métiers et ce d'autant plus que la carte SESAM VITALE devrait arriver dans le régime !

Les médecins-conseils : Le Directeur de la CAN préconise fortement leur intégration au régime général.

Les autres personnels : Les personnels pourront voir leurs emplois préservés mais pas dans le cadre exclusif des structures connues aujourd'hui. L'évolution ne conduira pas à supprimer des emplois.

Les pharmacies : les officines du Régime sont au service exclusif des affiliés mineurs, elles ne sont pas prises en compte dans le calcul du « numerus clausus » qui détermine l'ouverture des pharmacies privées, même si la population minière est comptée ! En clair, les pharmacies mutualistes du régime ne peuvent pas proposer leurs services au reste de la population sans modification réglementaire ! Et l'arrivée de la carte SESAM VITALE est une menace sérieuse sur l'avenir de nos officines. Ce point n'est pas traité et, en ce qui concerne le secteur de Saint-Gaudens, hors propos car il n'y a plus d'officines !

A suivre. Mais, je vous rafraîchis la mémoire en vous rappelant que le Conseil d'Administration de Saint-Gaudens a fait savoir, à qui de droit, notre intention de gérer risque et œuvre comme par le passé ! Nous veillons à l'avenir du régime minier.

CAN ou CANSSM : Caisse Autonome Nationale de la Sécurité Sociale dans les Mines.

CNAMTS : Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés.

COG : Commission d'orientation gouvernementale.

GIP : Groupement d'Intérêt Public.

IGF : Inspection Générale des Finances.

IGAS : Inspection Générale des Assurances Sociales

UR ou URSSM :

SSM : Caisse locale de Sécurité Sociale Minière (ex : Caisse SSM F49 de Saint-Gaudens)

Risques AT-MP : Accidents du Travail et Maladies Professionnelles.

1.2 PARIS

Par Christian CASSIER

CHSCT Siège UES Amont du 19 décembre 2003

Avis sur le projet de règlement intérieur

Après examen des membres du CHSCT, ceux-ci notent que ce règlement intérieur ne met pas en évidence les moyens mis en œuvre permettant de contrôler le respect de l'horaire collectif ou variable en vigueur dans l'entreprise, conformément à la législation du travail, aucun moyen uniforme n'étant actuellement en place pour s'assurer du respect des horaires en vigueur dans l'entreprise en fonction des rythmes choisis par les salariés. Néanmoins, sous réserve des modifications apportées par le CHSCT lors de la réunion plénière du 19/12/2003, celui-ci donne un avis favorable sur les points abordés (articles 1 à 18). Cet avis ne saurait en aucun cas préjuger de l'avis qui sera rendu par les élus du CE Siège de l'UES Amont lors de la prochaine réunion de cette instance prévue en Janvier 2004.

Avis sur le projet de la nouvelle organisation du standard téléphonique de la Tour Coupole

Après examen du document présenté, le CHSCT décide de ne se prononcer que sur l'aspect Conditions de Travail, conformément à sa mission.

Les conditions d'horaires, décidées unilatéralement par la Direction, soulignent la dégradation et la régression des conditions de travail du personnel du Standard Téléphonique de Coupole. Cet alignement sur 34 heures de travail, purement conceptuel et non technique, ne prenant pas en compte les aspects de pénibilité et faisant augmenter de 10 heures par semaine le rythme de travail du personnel de la Tour Coupole, ne saurait être accepté.

Le CHSCT demande l'alignement des horaires pratiqués à la Tour Michelet sur ceux de la Tour Coupole.

En conséquence, le CHSCT émet un avis défavorable.

1.3 LACQ

Par Jean-Claude BRÉGAIL

CE extraordinaire du 3 décembre 2003

Avis sur "L'accord Relatif à la Couverture Complémentaire Santé"

Direction TE&PF: Christian Guéritte, Renaud Noël, Alain Vignau, Julien Ménard.

SICTAME: Jean-Pierre Chalaron (élu), Jean-Claude Brégail (Représentant Syndical)

1 -Intervention du SICTAME

" Le SICTAME souhaite connaître l'interprétation que fait la Direction du texte du TITRE VI-Article 1 : Surveillance de la Complémentaire Santé et plus précisément sur le passage - En outre, les Organisations Syndicales représentatives au niveau national pourront désigner trois représentants en leur sein - .

En d'autres termes et afin d'éviter les interprétations: est-ce que le SICTAME est exclu de la commission de surveillance alors que son nom apparaît dans le protocole sur les pages prévues pour recueillir les signatures des OS ?"

La Direction répond sans aucune hésitation que "Le SICTAME n'est pas prévu être dans la Commission".

Je remercie la Direction de me faire une réponse aussi claire et dis que j'en prends bonne note !

Embarras de la Direction.

C'est alors, qu'un autre membre de la Direction me signale que cette question a déjà été posée par Jean-Pierre Chalaron lors du CE d'information du 27 octobre 2003.

Je réponds que j'en suis instruit et dit que si la question est posée à nouveau aujourd'hui, c'est bien pour obtenir une réponse. Ce qui vient d'être fait!

Et voici que le Secrétaire adjoint du CE (CFDT) qui présidait à la place du Secrétaire titulaire vole au secours de la Direction en précisant que cette question avait été 'remontée' à Paris et qu'elle n'est pas 'redescendue' !

Du coup, le banc de la Direction se concerta et adopta la position suivante, la réponse n'est pas redescendue !

2 –Avis du SICTAME

"Hier, le SICTAME s'est battu afin que les valeurs 'humanistes' que véhiculait la société d'alors se traduisent par une politique sociale garantissant un 'mieux-être' à ses personnels actifs et retraités.

Aujourd'hui, le SICTAME ne peut que constater les dégâts de la politique anti-sociale mise en place par le Groupe actuel qui vient notamment de torpiller la solidarité intergénérationnelle en traitant ses retraités à la mode 'kleenex' !

Il est temps d'arrêter la casse sociale, le personnel attend de la Direction du Groupe une politique sociale en adéquation avec sers ambitions de 4°Groupe pétrolier mondial.

Le SICTAME donnera un avis négatif."

Chaque OS ayant donné son avis, on peut dresser le tableau suivant :

CGT : avis négatif,

FO : avis négatif,

CFDT : beaucoup de progrès dans cette version de l'accord, le travail de la CFDT a fait améliorer beaucoup de points du Protocole, mais des points peuvent être encore améliorés entre aujourd'hui et la date de signature fixée au 10 décembre 2003!

CFTC : avis négatif,

SICTAME : avis négatif.

Bien que l'ordre du jour ne prévoyait pas de point "Questions diverses", j'ai lu un petit texte "d'au revoir" au CE (cf. ci-après) et j'ai reçu en retour des bons mots de Christian Guéritte (Directeur Général) et Pascal Torchala (CGT).

"Encore en activité, ce jour, je vis mon dernier CE et j'ai souhaité vous dire un petit au revoir.

Vous savez, lorsque je regarde 10 ans en arrière, je n'aurais jamais imaginé exercer une activité syndicale de premier plan.

J'ai découvert, au fil des années, cette fonction essentielle dans l'entreprise qui a pour finalité, d'après moi, d'adresser des contre-propositions constructives aux partenaires sociaux et en particulier à la Direction.

L'exercice de cette fonction est, d'après moi, un atout majeur dans la vie de l'individu car cela déborde souvent du périmètre de l'entreprise pour aller vers "le politique" ou "l'associatif".

Cela parfait les citoyens que nous sommes ! Et d'ailleurs, j'ai connu dans cette entreprise un cadre, responsable d'une grande entité, qui sollicitait fortement ses jeunes cadres pour qu'ils accomplissent au moins un mandat d' élu en CE, DP voire CHSCT afin, qu'ils comprennent mieux la vie industrielle et sociale de la maison. La DRH devrait en prendre graine et inscrire cette fonction dans le cursus des agents.

Pour sourire, je dois vous dire qu'il est quand même, dans une usine, plus délicat de servir dans un syndicat catégoriel que dans d'autres OS, car, certains peuvent s'amuser, un jour, à vous retenir plusieurs heures avec la Direction (certes en vous restaurant et en laissant les WC et un téléphone accessibles) parce que vous n'avez pas appelé avec eux à la grève et certains autres peuvent s'amuser à vous virer de votre bureau parce que vous êtes dans l'intersyndicale pour faire grève.

Les uns vous mettent dedans, les autres veulent vous mettre dehors !

Cela montre la différence de point de vue entre les partenaires sociaux et asseoit le travail des syndicats qui essaient de rapprocher tous les points de vue pour assurer « le mieux-être » des personnels."

Le passé, le présent pour mieux comprendre la cession du pipe 24"

Par Jean-Claude BRÉGAIL

Il faut se rappeler que la canalisation 24'', construite en 1957 / 1958 est, à l'origine, une canalisation reliant l'Usine De Lacq (UDL) au stockage souterrain de Lussagnet (ISTG), UDL et ISTG, deux entités propriétés de la même société EAP (Elf Aquitaine Production). Sa fonction n'est pas de faire du transport de gaz naturel pour le compte de tiers.

A la conclusion du protocole « artère du midi » en 1994, cette canalisation de 24'' permet le transit de gaz norvégien vers l'Espagne pour le compte de GDF. A la disparition d'EAP, la partie stockage de Lussagnet est séparée de la partie production-traitement UDL et aujourd'hui, avec les nouvelles règles d'accès des tiers aux réseaux, il n'est plus légitime d'assimiler cette canalisation à une canalisation d'usine. Sa fonction est désormais celle d'une canalisation de transport et dont il convient que son exploitant, actuellement TGE, soit autorisé à ce titre, et remplisse les obligations mises à sa charge par la loi du 3 janvier 2003 qui organise pour la France le processus de libéralisation du marché du gaz en Europe et fixe les conditions pour exercer l'activité de transporteur.

Le destinataire prévu de l'ouvrage est la société Total Transport Gaz France (TTGF), filiale à 100% Groupe, substituée à la Société Elf Aquitaine de Réseau (SEAR) depuis le 30 juin 2003.

Il faut aussi savoir que TTGF, société non porteuse de personnel, délègue intégralement l'exploitation de son réseau, long de 850 km, à GSO.

NB : la valeur de cession des ouvrages de transport de gaz naturel est fixée par une commission nationale mise en place par l'état, c'est la commission « Houri » qui a fixé le montant de la cession à 8,5 M€ Cette cession, en l'état, transforme TE&PF en actionnaire de TTGF à hauteur environ de 30 % de son capital.

Une poire pour la soif lorsque la disette viendra !

2 CONSEIL SYNDICAL DES 1^{ER} ET 2 DECEMBRE 2003 ou "D'un Président à l'autre"

Le SICTAME a réuni son Conseil Syndical les 1^{er} et 2 décembre 2003 en Aquitaine.

Lors de ce Conseil Syndical il a été procédé à l'élection du nouveau Président du SICTAME.

Une seule personne était candidate à ce poste : Benoît Clergeat qui a été élu à l'unanimité.

Benoît Clergeat devient Président du SICTAME à compter du 1^{er} janvier 2004 et succède à Jean-Claude Brégail qui prend sa retraite. Lors de ce même Conseil Syndical, **Jean-Claude Brégail a été élu Président d'Honneur du SICTAME**, en raison des éminents services qu'il a rendus au syndicat.

Discours de candidature de Benoît Clergeat

"Ma situation familiale : Je suis marié, père de 2 enfants et j'ai 48 ans,

Mon parcours professionnel : de formation géologue à l'Ecole de Géologie de Nancy 1978~1981, puis géophysicien à l'Institut Français du Pétrole 81~82, je suis embauché, comme explorateur, par la SNEA(P) le 1^{er} janvier 1983, à la Défense.

- A Paris de 1983 à 1988 : au traitement sismique (1983~1987) puis à DES (Division Etudes et Synthèses) 1987~1988, avec en 1984, une expérience de 3 mois au Cameroun de supervision d'une mission sismique en brousse et dans les marigots et où j'ai connu mes premiers troubles africains,
- Au Gabon de 1988 à 1992 : à l'exploration à implanter des puits avec un rapatriement en 1990,
- A Pau depuis 1992 : DEREI (Division Etudes Réservoirs et Exploration Intensive, Stratigraphie-Sismique, support logiciel)

Mon parcours syndical : En 1990, je me pouvois en CPC et, naturellement, contacte le SICTAME. Je fais ma première "rencontre", à distance depuis Port-Gentil, avec Christian Houareau. Christian me conseille pour remplir mon dossier et je lui fais part immédiatement de mon souhait d'adhérer au SICTAME. Très simplement, Christian m'indique que son aide n'est pas soumise à une adhésion préalable, mais j'insiste et obtient ma première carte !

Au Gabon, j'étais en contact avec Michel Didek, délégué expatrié et "correspondant" du SICTAME dans cette filiale. C'est par lui que je recevais de l'information du syndicat.

1992 : retour en France et installation à Pau, et durant 7 ans je fus ce que l'on peut appeler un "sleeping adhérent".

Je suivais l'actualité sociale de l'entreprise et l'actualité de mon syndicat mais sans plus.

Par exemple, je ne me souviens pas vraiment des événements liés à la scission de EAP en 1996 et en tout cas je n'ai pas vécu les tensions internes qui ont pu se faire jour à cette période.

1999 : les événements liés au "Plan de Performance " me font sortir de ma "léthargie syndicale" et je m'implique tant avant que pendant le conflit de 1999.

Je fais la connaissance, à la section de Pau, du binôme constitué de Sylvie Gibergues et Michel Lompré.

Je me souviens aussi de mon premier contact téléphonique avec quelqu'un que je ne connaissais pas encore à l'époque, et avec lequel nous parlions du site "Elf Résistance", que nous étions en train de bâtir ; vous l'avez compris, il s'agissait Bernard Butori.

Au fait, nostalgie oblige, je suis allé hier soir, faire un petit tour sur le site "Elf Résistance" toujours en ligne ; le compteur totalisait 38 811 visites !

Ce conflit nous a tous permis, quelles que fussent les positions des uns ou des autres pendant cette période, de vivre des moments très forts où le doute était souvent présent mais aussi où il nous semblait que notre combat était le bon.

Pour reprendre une maxime que nous nous répétions souvent à l'époque : *"Il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer"* (Guillaume d'Orange).

C'est à cette période là, que j'ai fait la connaissance d'un certain nombre de personnes au niveau du syndicat ; je n'en citerais que quelques unes, Sylvie Gibergues et Michel Lompré, comme je l'ai dit précédemment, mais aussi Philippe Cousson et Philippe Vonthron que je ne connaissais pas, Bernard Séraissol que lui j'avais connu au Gabon et bien sûr Catherine Peter et Robert Baucou. C'est aussi à ce moment là que j'ai fait la connaissance de Jean-Claude Brégail.

Pendant le conflit nous étions un groupe plus ou moins nombreux à nous retrouver tous les jours. Mais il faut bien reconnaître qu'il y avait plus d'informaticiens que d'explorateurs ou de producteurs !

Mes premiers mandats : Fin 1999, après le conflit, j'ai accepté d'être candidat à la CPC Ingénieurs et Cadres et décrochai mon premier mandat.

Début 2000, lorsque les responsables de la section de Pau me demandèrent si j'étais intéressé par un mandat d'élu en DP (Délégués du Personnel) ou au CE (Comité d'Etablissement), après réflexion, ma préférence se porta sur le CE. Je précisais même à l'époque qu'au CE j'étais plus intéressé par « la marche de l'établissement » et de l'entreprise que par le volet « activités sociales ».

C'est ainsi que je me suis retrouvé élu suppléant au CE de Pau, d'où j'ai été élu suppléant au CCE (Comité Central d'Entreprise) d'Elf-EP. J'assumais également la présidence de la défunte Commission Expatriation du CCE.

Au niveau de la section syndicale de Pau, le renouvellement du bureau en avril 2000, porta Philippe Vonthron au poste de VP (Vice-Président) et moi comme VPA (Vice-Président Adjoint ou plutôt Actif comme le disait Philippe !)

J'ai participé à différentes négociations : les 35 heures, encore dans le périmètre Elf-EP, puis un certain nombre de négociations suite au rapprochement des deux groupes Elf et Total : IRP (Comité de Branche/CCE), conditions d'expatriation, « prévoyance lourde », « socle commun et passerelles », « complémentaire santé » pour ne citer que les principales.

En 2003, après la désaffiliation de la CGC, j'ai mené sur Pau les listes pour les élections CE et DP de l'UES Amont, puis nous avons préparé les élections des CPC chez Elf-EP et renouvelé le CHSCT.

Actuellement, j'exerce les mandats d'élu titulaire en CE de Pau et au CCE, d'élu suppléant en DP et de Représentant Syndical au CHSCT de Pau, d'élu titulaire en CPC Ingénieur dont j'assume cette année la présidence et suis le représentant du CCE, collègue cadre, au Conseil d'Administration de Total SA.

Je suis également remplaçant au Conseil de Surveillance du FCPE "Total Actionnariat France".

Alors me direz-vous, avec tous ces mandats, que vient-t-il encore proposer sa candidature au poste de Président de notre syndicat ?

A vrai dire, quand je suis "rentré en syndicalisme", en 1999-2000, comme d'autres entrent en religion, je ne pensais pas me retrouver ici aujourd'hui, avec et devant vous, dans cette situation.

J'avais bien perçu, ça et là, depuis quelque temps, quelques sympathiques appels du pied pour me suggérer de réfléchir à la situation. Il m'a fallu un certain temps pour envisager favorablement cette hypothèse, ne serait-ce que d'un strict point de vue d'un équilibre à préserver entre la vie familiale et la vie syndicale et professionnelle.

En tout état de cause je sais, que si je suis élu Président de notre syndicat, je pourrais compter sur chacun d'entre vous pour qu'ensemble nous continuions à conduire notre syndicat toujours plus loin et toujours la tête haute.

J'ai peut-être été un peu long, tout en étant persuadé d'avoir été incomplet, mais de toute façon je vous remercie de m'avoir prêté attention"

Cette première journée du Conseil Syndical s'est poursuivie par une réception organisée pour célébrer le prochain départ en retraite de Jean-Claude Brégail.

A cette occasion, Alain Vignau a prononcé un discours retraçant la carrière professionnelle et syndicale de Jean-Claude Brégail.

Ce discours a été suivi d'un discours prononcé par Bernard Butori et d'une réponse de Jean-Claude Brégail que nous reproduisons ci-après.

Discours de Bernard BUTORI en l'honneur de Jean-Claude BRÉGAIL

Nous voilà réunis pour honorer un homme que nous apprécions tous : je veux parler, et ce ne sera pas un scoop, de Jean-Claude Brégail.

Il nous a tous aimablement invités, ce soir, pour fêter avec lui son prochain départ à la retraite, et comme de tradition vous n'aurez droit à buvoter et à bambocher qu'après avoir entendu les discours d'usage.

Jean-Claude m'a fait grand honneur en me demandant de dire quelques mots le concernant. La tâche n'est pas aisée, non pas qu'il n'y ait rien à dire, bien au contraire, mais que dire sans entamer pour autant un nouveau cycle du Graal. C'est que Jean-Claude, c'est un personnage, une forte personnalité haute en couleurs et aux multiples facettes. Il n'est pas facile à cerner, au propre et au figuré.

On dit que pour comprendre quelqu'un il faut souvent remonter à sa prime jeunesse et retrouver les émotions positives ou négatives qui ont pu le marquer. Alors, j'ai cherché, avec l'aide du patient bien sûr, et sans trahir le secret de la consultation, je vous livrerai quelques éléments. Libre à chacun ensuite d'interpréter.

Tous les amis de Jean-Claude s'accordent à dire, sans qu'il s'en offusque, qu'il est un homme de poids dans tous les sens du terme. J'ai voulu savoir si, comme pour Gargantua, cela était de naissance et s'il avait été nourri par le lait des mêmes 17 913 vaches. Hé bien non, c'est au lait d'une nourrice en période de rationnement qu'il a été nourri : cela se passait dans la ville rose, en l'an de grâce 1942, où il naquit le 19 novembre. Son papa y travaillait à l'ONIA, devenue par la suite la tristement célèbre AZF et sa maman s'occupait du bambin, tandis que tombaient de temps à autre bombes allemandes ou alliées pour faire péter la poudrerie et la Gare. Rien de surprenant que notre ami ait par la suite compensé ces temps de disette et puisse traverser sans broncher les coups de trafilgar et autres pétards.

Pour éviter le STO, son papa devient militaire, et voilà notre bambin qui se met à voyager : en 1946, il arrive au Luxembourg puis en Allemagne avec les troupes d'occupation où il passe directement du lait à la bière. Il prend goût aussi au seul fromage disponible à l'économat militaire : le gruyère. Jean-Claude est resté fidèle à ses amours de jeunesse et ne supporte pas d'autre fromage que le gruyère.

Fort heureusement pour lui, vers 1950, son papa est muté dans une caserne à Reims, et notre héros découvre autre chose que la bière. En caserne, il y fait aussi l'apprentissage de la vie communautaire, non dépourvue de bastons d'ailleurs si l'on veut se faire respecter : de bonnes classes donc pour ce futur syndicaliste.

Mais il fallait aussi faire la vraie classe : ce fut d'abord l'école primaire Alain Gerbault de Reims, puis l'entrée en 6^{ème} au Collège Technique et Moderne qui mérite qu'on s'y attarde.

Ce collège est historique : c'est en effet, dans ce collège, que fut signée le 7 mai 1945, à 2H 41, la capitulation sans condition de la totalité des armées allemandes, dans la Salle des Cartes où était installé le Quartier Général d'Eisenhower ; cette capitulation fut annoncée simultanément dans les capitales alliées le 8 mai à 15H. La salle de signature a été depuis classée monument historique. On imagine aisément l'impression qu'un événement aussi récent et important pouvait faire sur les collégiens de l'époque.

Dans ce collège, à la cantoche, on ne servait point de champagne mais, pour reprendre les mots de Jean-Claude, une boutanche de picrate par tablée, ce qui favorisait l'apprentissage du troc : les petits échangeant leur pinard contre le dessert des grands !

En 1958, le papa souhaite se rapprocher de Bondigoux, village de Haute Garonne où vivent ses parents, et obtient son affectation à la caserne de gendarmerie de Garlin dans les Pyrénées Atlantiques. Et voilà notre jeune adolescent de 16 ans qui arrive en Aquitaine et débarque chez les gendarmes et en classe de troisième au Cours complémentaire de Garlin : il y devient gardien du foyer puisque tous les matins avec les autres garçons, il participe à l'approvisionnement de tous les poêles à bois qui dispensent leur douce chaleur dans les classes de l'établissement Joseph Peyré. Il y obtient le BEPC passé à Pau et surtout y trouve l'amour de sa vie : Jany ici présente et que tout le monde connaît. Quand je vous disais que Jean-Claude était resté fidèle à ses amours de jeunesse !

Il poursuit ensuite ses études au Lycée Barthou de Pau, jusqu'au Bac Math' Elém. Il y finit ses études et commence une carrière de pion : peut-être comprenez-vous mieux à présent certains traits de son caractère et sa capacité à se faire respecter en toutes circonstances ? Cette carrière de pion, ou maître au pair, lui a laissé comme autre séquelle, d'appartenir à l'association des SANSLYP, qu'il ne faut en aucun cas assimiler aux Sans culottes. SANSLYP est en effet la Société des Anciens Surveillants des Lycées Palois, société fort sérieuse au demeurant, qui se réunit tous les ans en Congrès et dont la devise pourrait être « Chers et chères amies – notez que la société est mixte – en ce 3^{ème} millénaire, ce n'est pas le moment de baisser les bras, il nous faut lever le coude ! ». Jean-Claude mit aussi à profit cette première carrière pour se former au bridge. Alors s'il vous faut un 4^{ème}, mort ou vif, n'hésitez pas à le solliciter !

Puis vient le temps du Service militaire qui le ramène en Allemagne avec des troupes américaines sur une base aérienne de l'OTAN à Lahr. C'est presque un retour à la case départ ! Il y acquiert une spécialité de météorologiste-cartographe. Il y tient aussi la bibliothèque du mess des officiers, prémisses de son intérêt futur pour les œuvres sociales. Il y fait la connaissance de Johnny Halliday, conscrit comme lui, et de sa copine Sylvie Vartan qui vient affrioler les troupes. Pas étonnant que Jean-Claude connaisse la chanson ; d'où aussi son côté quelque peu artiste !

Libéré de ses obligations militaires, il revient au pays et obtient un CDD de 5 mois à la SNPA au Service Météo-Pollution de l'Usine de Lacq pour faciliter la prise des congés payés des personnels y travaillant. On voit, sur ce cas précis, le rôle bénéfique de la formation acquise au service militaire. Le CDD fut reconduit puis transformé en CDI avec une embauche au groupe 3 du statut du mineur le 1^{er} juin 1965. Le nouvel agent SNPA fait de l'aérodologie, pas de l'aérophagie, c'est à dire qu'il lâche des ballons sonde pour étudier les retombées d'éventuelles fumées et autres polluants en liaison avec la découverte de Meillon. C'est qu'on est en plein pays maraîcher et il faut prendre les choses très au sérieux : c'est pourquoi, outre la cartographie et les prévisions météo pour le week-end, pas toujours fiables d'ailleurs, l'équipe Météo-Pollution cultive divers légumes et élève, en différents endroits de l'usine, lapins albinos et truites. Les lapins ayant connu des amours interdites se multiplient, avant de finir dans les cuisines des salles de contrôle. Les truites disparaissent aussi, bouffées par on ne sait qui ; elles sont remplacées par des poissons exotiques : tilapias et calicobas qui disparaissent aussi !

De ces multiples expériences vient probablement la facilité actuelle de Jean-Claude à nous dresser les cartographies du climat social ainsi qu'à prévoir les coups de vent directionnels et les tempêtes syndicales. On m'a aussi dit que Jean-Claude savait cultiver son jardin, qu'il cuisinait fort bien le lapin et ... qu'il était bon pêcheur, mais sur ce dernier point, on ne m'a pas précisé si c'était en eau douce ou devant le Seigneur.

De la Météo-Pollution, il passe au Labo Contrôle et se forme à la Chimie et aux Statistiques. Entraîné par un dynamique chef de service, il s'intéresse à l'informatique et grimpe les échelles au point que la cadrage est envisagée.

Bien entendu, Jean-Claude n'a pas oublié de se marier avec Jany, le 2 avril 1966 – ils n'ont pas osé le 1^{er}, car pour eux ce n'était pas un poisson : la preuve, ils sont toujours là, ensemble. Jany sort institutrice de l'Ecole normale de Pau, elle s'occupe de classes de transition puis devient Professeur d'enseignement général de collège à Mourenx. C'est au milieu de ces 2 parcours que naît Christophe, le 23 décembre 1969, un superbe cadeau de Noël pour les heureux parents, et c'est au CASTERA à Mourenx que la famille ira construire son nid.

En vue de la cadrage, Jean-Claude est muté à l'Informatique de Lacq : il y travaille sur HP 1000 sur des applications de gestion industrielle puis à la numérisation de la salle de contrôle de Lussagnet. Tout se passe bien sauf l'essai à Lacq d'une certaine sirène que Jean-Claude avait programmée mais qu'il fut impossible d'arrêter autrement que manuellement, le bon disque étant, pour des raisons obscures, resté à Lussagnet. C'est depuis que notre ami Jean-Claude préfère les dugongs, ces sirènes bien silencieuses.

Puis, à 40 ans, Jean-Claude se retrouve pour un an en fac de Sciences à Pau, mais n'a guère l'occasion de découvrir les étudiantes qui restent couvertes toute l'année en raison d'un temps pourri. En revanche, il obtient sa cadrage puis connaît plusieurs affectations, et effectue des remplacements dans le golfe de Guinée.

Et puis, sur le tard, après avoir épuisé les joies de l'informatique, il découvre l'aventure syndicale où, là aussi, il va exceller puisqu'il devient Président du SICTAME. Je ne m'étendrai pas trop sur cette phase de la vie de Jean-Claude bien connue de vous tous. Je soulignerai simplement que, avec l'équipe des militants du SICTAME, il a su défendre et promouvoir une conception humaniste et citoyenne du syndicalisme, dans le respect des valeurs et de la tradition historique qui font la force du SICTAME. Il a connu, en tant que Président, une période peu facile et emplie de tourmentes, avec parfois, comme pour nous tous, des moments de doute ou de découragement, mais il a tenu bon et a su faire les bons choix. Il y eut notamment la scission d'EAP en Elf EP et EAEPF, puis l'absorption d'Elf Aquitaine par TotalFina et enfin la désaffiliation d'avec la CFE-CGC en novembre 2002.

Le Président, avec son équipe, a su préserver l'unité et l'intégrité du SICTAME et le conduire sur la bonne voie, comme en témoignent :

- d'une part, les résultats électoraux qui font du SICTAME le 1^{er} syndicat et aussi le 1^{er} syndicat de l'encadrement dans l'Amont pétrolier,
- d'autre part, la multiplication des adhésions nouvelles sur tous les sites ces dernières années, alors que le discours du jour tend à promouvoir l'individualisme au détriment de l'associatif et du collectif .

C'est pourquoi notre Conseil syndical l'a élu, et ce sera le 1^{er} du genre, Président d'honneur du SICTAME. Jean-Claude nous laisse un syndicat en pleine forme, avec certes quelques avis de tempête à venir, mais il m'a promis qu'il continuera à nous aider, à nous apporter ses lumières en matière de météo sociale et surtout à nous régaler de quelques éditos comme il sait les rédiger.

Je tiens ici, à remercier Jany, son épouse, car elle aussi a dû affronter et partager les épreuves rencontrées par le SICTAME et son Président et elle a su faire preuve de patience et de compréhension et apporter le soutien voulu au bon moment.

Il y a encore tant à dire sur le personnage, mais il faut bien conclure. Aussi ne dirai-je rien de son aventure politique où il s'est forgé de solides amitiés, ni de ses liens culturels et gastronomiques tissés avec le milieu asiatique après que son fils Christophe se fut installé en plein quartier chinois à Paris, ni sur tout ce que j'ignore, tant il est vrai que, en dépit d'une faconde certaine, le personnage reste sur lui plutôt secret, voire pudique.

Et pourtant, moi je trouve qu'il y a quelque chose de rabelaisien chez Jean-Claude. Certes, il est grand par la taille, mais aussi par le cœur et par l'intelligence. Humaniste, il s'engage pour défendre les valeurs d'un idéal humain. Cela ne l'empêche pas d'aimer la bonne bectance, les bons mots et les bons mets, les bonnes tournures de ces dames ainsi que celles des phrases. Ce n'est pas un pisse-vinaigre ; il sait s'esbaudir en bonne compagnie. Il a le verbe haut et fleuri et lève le coude sans problème. Il aurait pu être abbé à Thélème et dire 'Fais ce que voudras', mais il a aussi le sens du devoir et il sait que 'science sans conscience' - ou économie sans conscience - 'n'est que ruine de l'âme'. Pour la suite demandez lui de vous écrire le 6^{ème} livre, nul doute qu'il en soit capable.

Jean-Claude, tu sais l'estime que nous te portons tous. Merci pour tout ce que tu as fait et tout ce que tu nous as apporté. Sois assuré de notre amitié et de notre affection. Sur la longue route qu'il te reste à parcourir avec ton épouse et toute ta famille, nous te souhaitons bonne chance et beaucoup de bonheur. Nous aurons toujours plaisir à te revoir. En route donc pour de nouvelles aventures, de nouvelles épreuves mais aussi bien sûr de nouveaux festoiments. Aussi, j'ignore, si tel Gargantua, tu t'es écrié, à ta naissance : 'A boire ! A boire !', mais je te laisserai le soin de lancer ce cri de ralliement lorsque nous en aurons fini avec les discours et les cadeaux.

Réponse de Jean-Claude BRÉGAIL

1 – Tout d'abord, permettez moi de dire "Merci" à ces brillants orateurs qui se sont succédé au micro.

Et je vous assure qu'il faut être solide, pour résister sans faillir, à ces discours élogieux.

Justifiés ou pas, après tout peu importe, cela fait, de toute façon, chaud au cœur et cela me fait immensément plaisir car l'amitié est présente dans les deux textes.

Pour commencer, j'espère que vous serez d'accord avec moi , mais je vais faire dans la simplicité en laissant au vestiaire les étiquettes d'élus, de responsables de telle ou telle entité, de hauts fonctionnaires, de gens du public, du privé, des libéraux, des ouvriers, des artisans, des agriculteurs, des syndicalistes et que sais-je encore, qui sont dans cette salle.

2 - Je m'adresse donc à mes collègues de travail, à mes amis pour leur dire mon plaisir d'avoir réuni, ce soir, autour de moi, cette assemblée multiple, multidisciplinaire, pluri, multi et interprofessionnelle, pluriconfessionnelle, apolitique, intergénérationnelle, intersyndicale et où la parité, hommes/femmes, est respectée.

3 - Enfin, une **assemblée plurielle et généreuse** quand je vois tous ces cadeaux offerts pour mon départ à la retraite.

Je vous remercie et ne peux m'empêcher de vous dire que c'est excessif. Vraiment excessif, je le pense sincèrement et j'en avais averti les organisateurs Isabelle, Jacques et Yves !

Par contre, le choix fait est judicieux.

En effet vous avez su éviter de me gréer d'engins pétaradants et dangereux tels tronçonneuses, perceuses ou autres qui m'auraient obligé à travailler, tandis que là, c'est très bien car je vais à la fois me faire plaisir et faire plaisir à mes médecins qui me recommandent de me mettre au sport.

Gréer de tels cadeaux et l'année olympique qui arrive, c'est pile poil !

Merci à vous tous.

4 – A vous tous qui vous demandez peut-être pourquoi j'ai souhaité vous avoir auprès de moi ce soir ?

A cela, je vous réponds, rien de plus simple. C'est que nos chemins, au cours de mon parcours dans cette Société et/ou dans la vie civile, se sont croisés.

Et, comme statistiquement, certains croisements sont fertiles, ils m'ont permis de me réaliser, j'en suis persuadé, en faisant mien, des comportements, des expressions, des savoir-faire, des façons de faire, enfin un incroyable « bric à brac » humain et intellectuel, qui était vôtre.

J'illustrerai mon propos par un seul exemple. Ce n'est pas la fable de l'aveugle et du paralytique mais ça y ressemble.

Lorsque, qu'avec ma collègue Alice, je m'occupais de micros connectés en réseaux : mes mains étaient épaisses, les siennes fines, j'avais de la force, elle en avait moins, alors pour « pluger ou dépluger » les diverses « cartes » présentes dans ces engins, elle positionnait les « cartes » dans les racks et moi je les enfonçais ou je les extrayais !

J'ai donc fait miennes ses « mimines », elle a fait sienne ma force, enfin mon savoir-faire, c'est mieux!

5 – Donc, sciemment ou inconsciemment, chacun de vous a, peu ou prou, alimenté la lampe pour éclairer le mineur que je suis, du moins par le statut, afin que je réussisse à creuser ma galerie de la S.N.P.A., étant, (comme disent les béarnais) jusqu'à TOTAL, où j'ai débouché par hasard tout en restant un agent ou un salarié au régime minier, mais pas un collaborateur.

Et parmi tous ceux qui m'ont éclairé, je souhaite mettre, 3 personnes en lumière :

- **la première**, qui me fait l'honneur d'être là, c'est **Monsieur Jacques Maurice**

En effet, Monsieur, c'est :

- vous, qui m'avez donné la bonne lampe et les bons outils pour creuser un grand bout de la galerie,
- vous, qui m'avez appris un métier en m'orientant vers l'informatique versus la chimie car je « yoyotais » entre les deux.

Je peux bien l'avouer ce soir, je n'étais pas un 'dur de la môle', totalement non réceptif à cette satanée machine à faire les mélanges gazeux et inapte à sentir à 5 heures le gaz dit inodore vaporisé sur un bout de filtre papier.

J'étais plutôt un adepte du train de bits (bytes in english) et du raisonnement binaire ! Je suis d'après mes proches un primate binaire complexe ! Comprend qui peut !

- vous, enfin, qui m'avez conduit jusqu'au bout extrême de la strate ETAM de la grille Cherel.

Monsieur, quand la locomotive tire bien, les wagonnets n'ont qu'à suivre !

Je vous adresse, Monsieur Jacques Maurice, un très sincère merci.

- **la seconde personne**, qui me fait le plaisir d'être là, c'est **Monsieur Albert Tual**.

C'est en effet vous, Monsieur, qui avez pris le relais de Jacques Maurice et m'avez permis d'aller creuser dans la galerie 'Cadre'.

Arrivé jusqu'au filon 'cadrage', bien qu'ayant pris un coup de grisou en évoquant 'le travail en expatriation', j'ai dû manquer de gaz pour transformer l'essai, pas de veine !

Et à l'époque des faits, c'était d'autant plus râlant qu'un certain élève, que j'avais un peu formé, en a profité pour doubler le maître en affichant un sourire entendu. Sourire qu'il avait d'ailleurs ce soir en m'adressant avec amitié, son discours.

Rien à dire, « lou gouyat n'ero pas pec toutù ! » (le garçon était intelligent) !

Quant à moi, de cette aventure était resté un dossier sur lequel aucune autorité n'avait statué : ni oui, ni non, ni pourquoi pas, ni peut-être, ni jamais, ni à la rigueur, enfin rien !

Ce foutu dossier a sédimenté pendant 7 ans, jusqu'au jour où il a dû choir sur les pieds d'Albert Tual, et que ce dernier s'est mis en tête de vouloir le ranger.

Mais où ? Dans quelle armoire, celle des ETAM, celle des Cadres ou dans le destructeur de documents ? Car, on ne changera quand même pas l'administration, où ranger un document non estampillé par un avis autorisé ?

Cherchant avec ténacité l'obtention d'un avis, Albert Tual finit par l'obtenir, me convoque dans son bureau de DRH où il m'accueille, tout sourire dehors derrière sa fine moustache pour m'annoncer : « et bien voilà, c'est NON à la cadrage ! »

J'ai dû afficher l'air le plus idiot qu'il soit en la circonstance et il a dû me rasséréner en me démontrant que ce « NON » était meilleur qu'un « OUI » !

Maintenant, me dit-il, je suis enfin en capacité d'investiguer pour savoir ce qui a motivé cet avis.

Sans m'en apercevoir, je venais de recevoir ma première leçon de futur négociateur !.

Et, Albert Tual a dû être convaincant car ce « NON à Lacq » s'est transformé en « OUI à Pau », après que je sois allé passer quelque temps :

- à la Faculté des sciences de Pau, (j'avais 40 automnes et les étudiantes 20 printemps et je planchais avec mon ami Gérard sur l'algèbre relationnelle ; avouez que c'était de circonstance) et,
- au Traitement informatique à Pau où j'y ai forgé de nouvelles et solides amitiés avec des gens :
 - nés cadres, certains béarnais, mais beaucoup d'autres issus du XVIème, voire de Normandie, de Savoie ou de contrées situées au-delà de l'Adour dans des pays lointains comme Madagascar et autres. Enfin j'étais en 'expat' quoi ! Juste retour des choses puisque j'avais par le passé buté sur le sujet !
 - ayant fréquenté des grandes écoles ou des universités prestigieuses alors que moi je sortais de la célèbre mais locale Université de Maslacq, et qui m'ont pris sous leur aile protectrice pour raviver mes connaissances ou me former, sans compter les heures, aux nouveautés des langages informatiques à la mode, aux résolutions des 'transformées de Fourier', puis pour m'initier aux télécoms et qui ont poussé ma formation à l'extrême en m'obligeant à organiser avec eux le rallye automobile du TI et en m'autorisant à préparer le café le matin (les prémisses des raids d'endurance et de motivation pour cadres, enfin presque!).

Malgré ces rudes épreuves, que j'ai dû endurer, je vous adresse, Monsieur Albert Tual, un très sincère merci.

- et la troisième personne n'est autre que **Jany**, mon épouse, qui a su gérer notre vie intelligemment en fonction des décisions et orientations me concernant, mais prises par les deux premières personnes citées !
Remarquez que cela lui a fait un sérieux entraînement qui l'a préparée à la suite trépidante de ma carrière.
- 6 - Encore une fois merci à vous tous mes amis, et je terminerai en vous entretenant rapidement de quelque chose que, ni moi ni personne, n'avait imaginé, même en remontant 10 ans en arrière : c'est mon activité syndicale. J'ai découvert, au fil des années, cette fonction essentielle dans l'entreprise et d'ailleurs la DRH devrait en faire la promotion car cette force de contre proposition constructive est primordiale dans toute société publique ou privée.
- Aussi, je milite aujourd'hui, afin qu'un plus grand nombre de jeunes et de moins jeunes remplissent au moins une fois dans leur vie, un mandat d'élu, dans les entreprises publiques ou privées ou dans la vie civile .
- L'exercice de ces fonctions est, d'après moi, un atout majeur dans la vie de l'individu car cela déborde souvent du périmètre de l'entreprise pour aller vers « le politique » ou « l'associatif ».
- Cela parfait les citoyens que nous sommes !
- J'insiste en vous disant combien le fait d'exercer cette fonction ne nuit pas et d'ailleurs, dans cette salle, nous avons plusieurs exemples de syndicalistes ayant brillamment réussi, n'est-ce pas Monsieur Maurice, n'est-ce pas Alain ?
- Pour sourire, je dois vous dire qu'il est plus délicat, dans une usine, de servir dans un syndicat catégoriel que dans les autres OS. En effet, certains peuvent s'amuser, un jour, à vous retenir plusieurs heures avec la Direction (certes en vous restaurant et en laissant les WC et un téléphone accessibles) parce que vous n'avez pas appelé à la grève avec eux et certains autres peuvent s'amuser, un autre jour, à vous virer de votre bureau parce que vous êtes d'accord avec les autres organisations syndicales pour faire grève.

Les uns vous mettent dedans, les autres veulent vous mettre dehors !

Cela vous montre bien la différence de point de vue qui peut exister entre les partenaires sociaux.

Le rôle des syndicats étant, bien sûr, d'essayer de rapprocher tous les points de vue pour assurer « le bien » des personnels de l'Entreprise.

Donc n'hésitez pas, syndiquez-vous et prenez des responsabilités syndicales pour participer pleinement à la vie de l'entreprise ! (Ne vous effrayez pas, je ne passerai pas, ce soir, dans l'assistance, pour vous faire adhérer au SICTAME) !

- 7 - Et maintenant, que vais-je faire de tout ce temps ... ?
Rentré à Lacq le 1^{er} juin 1965, je dois en sortir le 1^{er} Janvier 2004, et bien ce que je vais vous dire va sans doute vous paraître idiot, mais grâce à vous tous, je n'ai pas vu le temps passer !
Alors maintenant, vous savez, comme l'a dit Sophocle,
« Je suis un homme et je ne puis compter sur le jour qui doit suivre » ,
alors je vais adopter la devise d'Horace : **« Carpe Diem ! »**
- 8 – Et, pour éviter de tomber dans le travers « des gens qui parlent, qui parlent jusqu'à ce qu'ils aient enfin trouvé quelque chose à dire », retrouvons-nous tout de suite autour du buffet imaginé par Isabelle Soudron et Jacques Lamour.

Merci à vous tous.

3 COMPLEMENTAIRE SANTÉ (suite à la signature de l'accord)

Par Bernard BUTORI

En dépit des multiples protestations et mouvements sociaux, la Direction a passé outre et mis à mal les solidarités auxquelles nous sommes attachés. Le 10 décembre, elle a obtenu la signature de la CFDT et de la CFE-CGC sur son projet d'accord complémentaire santé, puis quelques jours après celui de la CGT Aval (mais pas Amont). On lira donc avec attention le tract du SICTAME sur le sujet reproduit en fin des présents Cahiers. Le projet d'accord avait fait l'objet d'une information-consultation dans les CE des différentes sociétés concernées et recueilli de nombreux avis négatifs. A titre d'exemple, on lira le compte rendu de la séance du CE de Total EP France (voir page 6 des Cahiers).

Les mutualistes MEAP et en particulier les retraités, mais aussi les futurs retraités, sont les perdants du nouveau système. La "casse sociale" est cependant moindre que ce qu'elle aurait pu être si le projet initial de la Direction avait été appliqué tel quel. Les améliorations que la Direction a apportées sont à mettre plus au compte des mouvements de protestation et de la mobilisation du personnel et aussi des mutualistes qu'à celui de la prétendue habileté de certains négociateurs.

Nul ne sera surpris de la signature de la CFE-CGC. Celle de la CFDT était prévisible depuis qu'elle avait fait disparaître de ses tracts son slogan habituel "La CFDT, le parti pris de la solidarité". La signature de la CGT Aval peut paraître surprenante mais s'explique par des divergences au sein de la CGT et aussi probablement par des considérations personnelles de certains militants de la CGT Aval.

Quoiqu'il en soit, cet accord est signé et entrera en application au 1^{er} avril 2004. Il faut donc faire avec. Vous recevrez une information, en temps utile, de la part de la Direction. Ceux qui, côté Total, n'étaient pas couverts par une mutuelle, le seront puisque le dispositif est obligatoire. Les mutualistes MIP ne devraient pas être trop dépayés ; les mutualistes MEAP le seront beaucoup plus.

Le Vice-Président SICTAME de la section Retraités a envoyé une première information à nos adhérents retraités. La grille des prestations applicable au 1^{er} avril 2004 présente quelques retraits, notamment sur les postes optique, dentaire et prothèse auditive. Les mutualistes MEAP n'ont aucun intérêt à différer sur ces points les soins dont ils pourraient avoir besoin (ils pourront utilement se reporter au comparatif paru en page 19 des Cahiers de septembre 2003, la grille du projet Direction n'ayant fait l'objet que de quelques ajustements).

Le SICTAME reste à votre écoute et à votre disposition. N'hésitez pas à nous faire part de vos observations et de vos questions, ou à nous réclamer la documentation de la Direction si elle ne vous parvenait pas rapidement.

4 BILLET D'HUMEUR

Le tract intersyndical, reproduit en pages 23 et 24 des Cahiers de novembre 2003, dénonçait la façon dont la CFDT s'était prêtée aux manœuvres de la Direction en signant en catimini, le 21 novembre au matin, un protocole relatif aux fonctionnements et dotations des CE, au seule fin de faire obstacle à la désignation d'un expert judiciaire demandée par le CE de Pau ainsi que par FO et le SICTAME. Ces péripéties, ajoutées à d'autres façons de faire, ont inspiré le billet d'humeur suivant d'un adhérent du SICTAME.

Peut-être l'ignorez-vous, mais je suis depuis toujours un passionné de cyclisme. Cette passion me vient de mon père qui m'emmena découvrir ce sport au Vel d'Hiv de la rue Nélaton juste avant la démolition. Quel spectacle !

Sur la piste en bois, dans une atmosphère enfumée et un brouhaha indescriptible, la foule encourageait les coureurs, les écureuils étant les plus applaudis... Anquetil, Darrigade étaient là et ils allaient l'emporter ; mais celui qui était mon préféré, c'était le facétieux Roger Hassenforder qui, paradoxalement, était surnommé "le clown triste". Moi, petit bonhomme émerveillé par l'ambiance chaude de ce chaudron où la gouaille parisienne vivait ses derniers moments, je vociférais et gesticulais à chaque passage de mon champion et poussais mes premiers slogans... Je me rappelle aussi que mes cris disparurent quand le spectateur assis à mes côtés, sans doute excédé par ma fougue, acheta un paquet de bonbons et le donna à mon père pour l'admiration qu'il portait sans doute à un enfant exalté et aux anges devant le spectacle du peloton et qui lui rappelait sa jeunesse... Mais je pense que le monsieur n'était pas vraiment sincère et que le but non-avoué était tout simplement de me clouer le bec.

Bercé par les noms des Leducq, Magne, Vietto (vous savez, celui qui donna un jour la roue à la Direction - Non - à Antonin Magne, alors que celui-ci pouvait perdre le Tour), j'allais découvrir un peu plus tard, sur les bords d'une route ensoleillée, la grande boucle. En voyant passer tour à tour la caravane puis le peloton groupé, j'avais attrapé définitivement le virus. Ces forçats de la route devenaient mes idoles. Je découvrais ces géants qui poussaient au respect et portaient à son paroxysme le travail et l'effort...

Mais quelques années plus tard, ce tableau idyllique et beau allait s'obscurcir : le dopage entachait le Tour de France et se révélait au grand public à travers la mort de Tom Simpson, coureur sympathique venu des brumes d'Angleterre pour mourir sur les pentes chauffées à blanc du Mont Ventoux. Ainsi existait-il des stimulants qui permettaient de tricher sur la performance sportive ? Abasourdi, le naïf que j'étais, moi qui croyais encore que tout était beau et pur... Je comprenais à cet instant que le monde n'est pas si limpide et clair que l'eau des sources et que les malpropres de tout poil peuvent s'y épanouir...

Depuis, le mal a empiré... Il est partout ! Dans l'entreprise, par exemple, il serait tentant de demander au CHSCT d'intervenir... L'hygiène est déplorable ; vous voyez de tout dans les couloirs ! Si, si, je vous assure, regardez bien autour de vous...

D'abord, il y a les gnous (les plus nombreux), noyés dans le troupeau et suivant leur chemin sans rien dire, qui se marchent dessus quand l'obstacle surgit, qui vont, qui viennent, sans aucune idée particulière hormis celle de brouter et de sauver leur peau en cas de danger. Et puis, il y a les prédateurs... Pêle-mêle, les requins, les crocodiles, les vautours et les serpents (ces derniers étant les pires car silencieux et venimeux). Et dernièrement, l'apparition d'un chat ! (l'espion aux pattes de velours).

Mais pas n'importe quel chat ; un chat cédétiste s'il vous plaît ! Un bon gros matou béarnais rayé (Il semble que les rayures soient apparues suites aux dernières élections professionnelles). Toujours est-il qu'il a sévi dernièrement. On sait qu'il ne sait pas lire (comme la plupart de ses congénères) et qu'il signe tout ce qui passe à sa portée. De plus, cet oiseau rare est fidèle à son maître en toute circonstance, spécialiste du jeu du chat et de la souris et incroyablement versatile dans les négociations. Il adore prendre la pâtée et n'hésite pas à venir manger dans la main si vous le caressez. Mais attention, ce chat est dangereux et n'hésite pas à griffer. Pourquoi me direz-vous ? Pourquoi un si doux animal (mais pas de bonne compagnie) est-il comme cela ? Simple : Après étude, il semblerait qu'il provienne d'un élevage Notat où la méthode employée, la "Chèrequomanie" enlève toute idée de rébellion envers le maître mais, inversement, provoque chez l'animal une animosité excessive envers ceux qui ne sont pas de son clan, due certainement à l'absorption massive de barbituriques destinés à amoindrir les pensées et la logique. Le comportement envers le genre humain devient alors complètement irrationnel et on s'aperçoit que mêmes certaines de ses ouailles ne le comprennent plus et fuient (Un semblable clonage a, paraît-il, été récemment détecté dans le monde du transport et dans bon nombre d'entreprises...).

Il faut donc en finir avec le dopage, surtout lorsqu'il s'agit de nos compagnons à quatre pattes !

Mais le dopage peut se révéler sous d'autres formes malignes... Promesses d'un avancement ou d'une promotion accélérée, primes diverses, etc... Et puis, comme le disait il y a peu dans ses colonnes "Le Canard Enchaîné", il y a des mots d'ordre à respecter. Il faut sauver le "Soldat Chèreque" car celui-ci est moribond... Comme le suggère le MEDEF, il est très important pour une Direction d'entreprise de préserver le capital "Serviteurs" pour avaliser toutes sortes "d'accords". Ainsi, le projet de loi de démocratie sociale du ministre Fillon met-il un pied dans la fourmière ; ce projet a de l'allure et la CGT et la CFDT sont ravies que l'on s'engage dans la voie de l'accord majoritaire. Les autres syndicats, craignant d'y perdre des plumes ou du poids, sont plus réservés ; sous l'influence du même MEDEF, beaucoup de patrons de grandes entreprises et beaucoup de DRH s'inquiètent des conséquences d'une telle réforme qui a toutes les chances de rester lettre morte... Car enfin, compte tenu du recul permanent du syndicat CFDT dans les élections professionnelles d'entreprise (19 % chez EDF-GDF - 150 000 personnes - soit - 4 %. NLDR : Dans l'Amont pétrolier chez Total, c'est pareil !), il convient de pérenniser le système actuel, vieux de 37 ans, afin de légitimer des compromis iniques sur le dos des salariés. Ainsi, quand nos dirigeants politiques nous vantent la nécessité de changer les choses et donc de réformer, là, nenni ! On ne change pas un système qui gagne ! Et nos patrons n'ont pas tort de penser que l'invalidité des accords minoritaires mettra en pièces, dans les débuts, les comportements actuels (l'employeur signe avec les minoritaires et tout le monde est content ; la Direction a son accord, les minoritaires servent à quelque chose et les majoritaires peuvent continuer à contester, en attendant mieux, sans perdre le bénéfice de la signature des autres). Les oppositions seront nombreuses sur ce projet qui veut un paysage syndical plus uni, plus responsable et qui signera des accords. Les règles du jeu redeviendront alors saines... Alors espérons !

Mais revenons au dopage ; certes, il y a des produits interdits ; mais rien n'interdit d'en consommer et même d'en abuser et d'ériger une telle pratique en mode habituel de fonctionnement, bien éloignée des attentes des salariés qui se demandent de plus en plus à quoi peut bien servir un syndicat... Aussi, certains "aristochats" ont-ils une attitude bienveillante envers le Groupe... La Confédération CFDT adhère en permanence aux souhaits de la DRHC (certains disent même qu'elle est aux ordres), notamment par le biais de sa fédération Chimie qui couvre le Pétrole et qui n'hésite pas à envoyer ses plus fins limiers (et non des caniches) pour sceller, par une signature à l'emporte-pièce, bien des négociations, au mépris de ses propres troupes et de certains DSC qui, depuis, se sont retirés de ce "bouillon de culture" (c'est tout à leur honneur) afin de ne pas cautionner les manipulations et les pressions de toute nature et de tous horizons, sans compter les engagements non tenus. Ce syndicat, qui me semblait, il y a quelques années déjà, proche de sa base, est maintenant discrédité auprès de nombreux salariés et les rares militants qui subsistent ont du mal à ne pas être la risée et la cible privilégiée des uns et des autres. Pauvre CFDT qui n'ose même plus afficher sur ses tracts qu'elle est le parti pris de la solidarité... Quels intérêts défend-t-elle vraiment ?

Le dopage devient une méthode de gouvernement d'entreprise : c'est la fin des collectifs syndicaux et le nouveau règne des hiérarchiques syndicaux ! Il est de notoriété publique que la Direction aime négocier avec un seul interlocuteur. Ainsi, n'oublions pas l'histoire hallucinante d'un haut responsable syndical qui change de statut au moment où ses collègues ont le choix entre la mutation et la préretraite, qui, de surcroît est promu cadre, sans négliger le super bonus dont il est l'heureux bénéficiaire pour être passé par la case "Signature" de ce vaste Monopoly (je devrais dire "Manipulie"). Il nous faut réfléchir !... Enfin, quand une grande organisation syndicale confédérée sollicite régulièrement des financements d'une Direction d'entreprise (publicité, études, permanents,...) n'est-elle pas un jour redevable envers cette Direction ? N'est-elle pas obligée, au risque de se voir refuser la "manne providentielle", d'accepter de passer sous des fourches caudines, au mépris des aspirations de ses adhérents et sympathisants ? Nous en savons quelque chose, nous au SICTAME, pour avoir été la victime d'une telle situation. Le dopage, petit à petit, laisse place à un certain degré de corruption morale : souhaitons que ce fonctionnement permissif s'arrête là, car sinon, ces "méthodes de voyous" s'imposeront bientôt en système de management où, "Capi" et "Capo" (Rien avoir avec Coppi, le Campionissimo) dirigeront un monde sans valeur et sans principe !

La tricherie est partout et le syndicalisme de compromis a fait place à un syndicalisme de compromission. La roue tourne mais force est de constater qu'elle est pour le moins voilée...

Il est déjà deux heures du matin : à cette heure tardive de la nuit, on peut toujours rêver d'un Tour enfin "propre"...

5 TRIBUNE LIBRE

Par Jean-Claude BRÉGAIL

1 - Décembre, douzième mois de l'année ! (casse-tête)

Or, savez vous ce que signifie ce terme ? Il vient du grec « deka », qui veut dire dix, comme dans décalitre, décade, etc.

Le mois de décembre, douzième mois de l'année s'appelle donc le 'dixième' ! Pourquoi ?

Tout le monde sait que notre calendrier actuel vient pour une part de celui des Romains. Ceux-ci, Jules César en tête, considéraient que l'année commençait, non pas le 1^{er} Janvier, mais le 1^{er} Mars et Décembre était par conséquent le dixième mois. Lorsque le début d'année fut transféré au 1^{er} Janvier, le nom des mois ne fut pas modifié d'où l'inadéquation entre le nom de plusieurs mois et leur place sur le calendrier :

Noms des mois	Signification	Numéro d'ordre sur le calendrier
Septembre	septième	9
Octobre	huitième	10
Novembre	neuvième	11
Décembre	dixième	12

(Extrait de « Oh ! Les maths ! » de Yakov Rerelman chez Dunod)

Décembre : « Une dernière petite blague pour finir l'année »!

2-« Blague pour un syndicaliste ! »

Un militant syndicaliste reçoit un télégramme de la maternité où sa femme vient juste d'accoucher :
Félicitations, cher monsieur !

Vous êtes l'heureux papa de jumeaux selon la police et de triplés selon les organisateurs !

6 PROCES TEMPS PARTIEL RAFFINERIE Normandie

Un certain nombre de salariés de la Raffinerie de Normandie avaient intenté une action auprès des Prud'hommes contre leur employeur Total, au sujet du temps partiel et des méthodes servant au calcul de leurs salaires selon leurs options. Ils viennent d'obtenir gain de cause, la société étant condamnée à leur payer un rattrapage de salaire de l'ordre de 2 500 euros par personne.

Nous vous en dirons plus sur cette affaire, dans nos prochains Cahiers. Le salaire des personnels en temps partiel semble en effet calculé par la Direction de Total en dehors de toute logique . Le temps partiel est l'un des thèmes devant faire l'objet de négociations dans les semaines à venir.

L'affaire ci-dessus illustre, s'il en était besoin, que l'on ne saurait avoir une confiance absolue et aveugle en l'employeur : nul n'est à l'abri de l'erreur, même par les patrons de Total !

Rendez-vous au mois prochain pour plus de détails.

7 COURRIERS INTERSYNDICAUX ENVOYÉS EN DÉCEMBRE

NEGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE

Courrier adressé le 12/12/03 par les DSC de CGT, FO et SICTAME à F. Viaud (PDG d'Elf EP)

Monsieur le Président,

Nous avons reçu ce 8 décembre, une « convocation » datée du 3 décembre pour une réunion « Négociation Annuelle 2004 » le 17 décembre appelée à traiter la partie « emploi et conditions du travail ».

Vous faites aussi état de l'annulation d'une réunion salaires, fixée au 19 décembre et reportée en janvier.

Votre courrier appelle plusieurs commentaires de notre part :

- il n'y a eu aucune concertation de votre part avec nous concernant l'établissement du calendrier et le contenu de cette négociation. Avec qui ces dates du 17 et 19 décembre ont-elles été arrêtées, puis annulée pour celle du 19 ?
- votre courrier laisse supposer une négociation aux bornes de l'UES Amont. Or un courrier du même type a été envoyé aux Délégués Syndicaux Centraux de l'UES Aval sur un ordre du jour similaire, une même date, un même heure et un même lieu de convocation. Faut-il comprendre que la Direction compte mener conjointement les négociations dans les deux UES ? Si tel est le cas, votre courrier ne le laisse pas apparaître ; il s'agirait alors d'une manœuvre inacceptable qui ne répond nullement à notre demande de conduire la négociation annuelle obligatoire aux bornes de chacune des deux sociétés Elf EP et Total SA.

Votre courrier ne répond pas correctement à notre demande et nous vous demandons donc de définir ensemble le calendrier et les modalités de la négociation annuelle obligatoire aux bornes de Elf EP.

Dans cette attente,

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération distinguée.

Courrier adressé le 18/12/03 par les DSC CGT, FO et SICTAME à F. Viaud (PDG d'Elf EP)

Monsieur le Président,

Par courrier du 28 novembre, nous vous avons demandé la tenue de la négociation annuelle obligatoire dans l'entreprise Elf EP, dans les conditions prévues par l'article L 132-27 du Code du Travail.

Le 3 décembre, vous avez, sous sigle DGEP/RHCI, adressé aux 6 Délégués Syndicaux Centraux de l'UES Amont une convocation pour une réunion le "17 décembre 2003 à 13h30 - salle des Congrès A et B". Dans ce courrier, vous précisez, de plus, que "la date du 19 décembre 2003 initialement retenue pour la réunion salaires ne convenant pas à plusieurs organisations syndicales, cette réunion est reportée début janvier".

Par courrier du 12 décembre, auquel vous n'avez pas répondu, nous vous demandions "avec qui ces dates du 17 et 19 décembre ont-elles été arrêtées, puis annulée pour celle du 19 ?" Nous vous demandions également si la réunion du 17 à laquelle vous nous convoquiez intéressait aussi l'UES Aval, les Délégués Syndicaux de cette UES ayant reçu une convocation identique pour le même lieu et la même heure.

Ce mercredi 17 décembre, nous avons pu constater qu'une seule et même salle était prévue pour accueillir les délégations UES Amont et UES Aval et que la réunion était commune à ces 2 UES ; ce que ne laissait nullement entendre votre convocation du 3 décembre. A votre arrivée à l'entrée de la salle, vous nous avez confirmé le périmètre Amont + Aval de cette réunion ; nous vous avons indiqué que cette réunion n'était pas celle que nous vous avons demandée au titre de l'article L 132-27 du Code du Travail, et nous ne sommes donc pas rentrés dans la salle.

Nous maintenons les termes de notre lettre du 28 novembre demandant la tenue de la négociation annuelle obligatoire chez Elf EP.

Nous vous rappelons, par ailleurs, que au titre de l'article L 132-28 du Code du Travail, vous devez, dans les 15 jours qui suivent une telle demande, convoquer les parties à la négociation annuelle et que lors de la première réunion doivent être précisées les informations que l'employeur remettra ainsi que le lieu et le calendrier des réunions.

A ce jour, vous n'avez ni répondu à notre demande ni respecté les dispositions du Code du Travail. En conséquence, nous nous réservons d'engager toute action voulue pour que soit donné accès à notre demande et que soient respectées les dispositions du Code du Travail.

Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre haute considération.

Courrier adressé le 18/12/03 par les DSC CGT, FO et SICTAME à Th. Desmarest (PDG de Total SA)

Monsieur le Président,

Par courrier du 28 novembre, nous vous avons demandé la tenue de la négociation annuelle obligatoire dans l'entreprise Total SA, dans les conditions prévues par l'article L 132-27 du Code du Travail.

A ce jour, vous n'avez toujours pas répondu à notre courrier. Or, nous vous rappelons que, au titre de l'article L 132-28 du Code du Travail, vous auriez dû, dans les 15 jours qui suivent une telle demande, convoquer les parties à la négociation annuelle et que lors de la première réunion doivent être précisées les informations que l'employeur remettra ainsi que le lieu et le calendrier des réunions.

Tel n'a pas été le cas. En conséquence, nous vous rappelons les termes de notre courrier du 28 novembre et notre demande pour que se tienne dans l'entreprise Total SA la négociation annuelle obligatoire telle que prévue par le Code du Travail, et nous nous réservons d'engager toute action voulue en ce sens.

Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre haute considération.

COMITE INTERENTREPRISES (CIE)**Courrier adressé le 9/12/03 par les OS de TEPF, les OS de l'UES Amont (à l'exception de la CFE-CGC) et par les 3 secrétaires de CE à P. Le Cloarec (Président du CIE) au sujet du fonctionnement du CIE - Transmission d'un projet de protocole de fonctionnement**

Monsieur le Président,

Le Comité d'Entreprise Total E&P France et les Comités d'Etablissement de Paris et Pau de l'UES Amont Total ont décidé de reconduire le Comité Inter Entreprises auquel ils confient la gestion d'activités centralisées.

L'avenant sur la reconduction du Comité Inter Entreprises signé par les secrétaires des trois CE (TE&PF, UES Amont Paris et Pau) vous a déjà été remis le 19/11/2003.

Afin que le CIE puisse fonctionner correctement, il est nécessaire d'adapter le protocole de fonctionnement qui le régit. En conséquence, vous trouverez ci-joint le projet d'avenant au protocole que nous vous proposons à cette fin. Pour éviter toute perturbation dans le fonctionnement du CIE, nous souhaiterions que cet avenant soit signé d'ici la fin de l'année ou dans les tous premiers jours de janvier.

Dans cette attente,

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération distinguée.

Les Organisations Syndicales TEPF		Les Organisations Syndicales UES Amont		Les Secrétaires de CE	
CFDT	R. Marco	CFDT	R. Jacquot	CE Paris	J. Sabaté
CFTC	S. St Macary	CFTC	J. Alessandri	CE Pau	B. Séraissol
CGT	J.Y. Lalanne	CGT	P. Biondi	CE Lacq	C. Schupp
CGT-FO	J.M. Grange	CGT-FO	Y. Poilblan		
SICTAME	J.C. Brégail	SICTAME	B. Butori		

P.J. Projet avenant n° 1 au protocole d'accord sur la composition et le fonctionnement du Comité InterEntreprises du 29 mai 1998

Copies : MM. Th. DESMAREST Président de TOTAL SA
 F. VIAUD Président de ELF EP
 Ch. GUERITTE Directeur Général de TE&PF

Courrier adressé le 19/12/03 par les 5 OS de TEPF à Ch. Guéritte (Directeur Général de TEPF)

Monsieur le Directeur Général,

Dans votre courrier du 17 décembre 2003, au Secrétaire du CE et aux cinq Secrétaires Généraux des Organisations Syndicales de TEPF, vous nous faites part de votre décision de vous retirer du CIE.

Lors de la réunion du CE TEPF, du 18 décembre 2003, les élus et représentants syndicaux vous ont réaffirmé leur volonté de préserver et de continuer les activités du CIE. Ils ont fait référence au relevé de conclusion du séminaire de Banyuls, aux décisions des élus des CE et représentants syndicaux des CE de TEPF et l'UES Total Pau et Paris. Le consensus que nous avons exprimé oralement et par écrit confirme qu'il est possible de pérenniser une structure de gestion des activités centralisées communes à ces CE.

Votre position tend à confirmer que vous avez décidé de fragiliser les activités sociales centralisées dans le but de vouloir faire de économies (mise à disposition de locaux, moyens logistiques). Les entraves que vous persistez à mettre en œuvre contre la création d'un CIE de l'Amont a eu pour but d'exclure les agents issus de TotalFina de diverses prestations, prévoyance, aide scolaire, caisse de solidarité ... Votre entêtement a eu pour effet de désorganiser l'activité du CIE notamment ce qui concerne les prélèvements directs sur salaires. Nous pensons que cette volonté de nuire au bon fonctionnement des activités sociales est une manoeuvre visant à faire pression sur les choix de gestion du CIE.

Nous tenons à vous rappeler, conformément à nos courriers précédents que vous ne pouvez vous retirer du CIE. Le nouveau groupe Total doit assumer l'ensemble des engagements sociaux issus des sociétés constitutives. Pour notre part nous considérons mettre en œuvre avec le CIE, les conditions d'une véritable fusion sociale qui préserve les intérêts du personnel issu des sociétés de l'Amont de TotalFina et de Elf.

Nous réaffirmons notre volonté de gérer ensemble en toute indépendance les activités centralisées. Nous réaffirmons notre souci de maintenir les services et les moyens du CIE au niveau du CSTJF.

C'est dans ce cadre que nous nous rendrons à la réunion de mi-janvier qui doit rassembler tous les Secrétaires de CE et CIE, tous les représentants syndicaux des sociétés de L'UES Amont et de TEPF.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

8 COURRIERS ENVOYÉS EN DÉCEMBRE PAR LE SICTAME

ÉLECTIONS DES ADMINISTRATEURS CREA (suite)

Courrier adressé le 3/12/03 par le Président du SICTAME à M.A. Bonnet (Président de la CREA) et Mme Ch. Belliard (Secrétaire Générale de la CREA)

Monsieur le Président, Madame la Secrétaire Générale,

Votre courrier du 14 novembre ainsi que celui du 28 novembre, qui vient de me parvenir, contiennent des inexactitudes et appellent de notre part les commentaires suivants :

Vous prétendez que "le protocole électoral a été conclu conformément aux statuts de la Caisse de Retraite Elf Aquitaine" et que son approbation était inscrite à l'ordre du jour du Conseil d'Administration conformément à l'usage.

Tout cela est à l'évidence faux :

- les statuts ne prévoient rien concernant la négociation d'un protocole électoral
- l'usage est de confier à une commission "la négociation du protocole d'élection" et de désigner à cette fin des mandataires de liste, comme cela apparaît, par exemple dans le courrier n° CR 099278 du 29 septembre 1999 signé par les Président et Vice-Présidente CREA de l'époque.

C'est bien pour cela qu'il a été demandé, lors du Conseil d'Administration du 3 juillet 2003, la désignation de mandataires de liste. Vous vous y êtes opposé, sans aucune explication. Puis, vous vous êtes autorisé, en dehors de tout mandat du Conseil d'Administration, à négocier et signer soi disant "protocole électoral". Le principe d'une approbation a posteriori de ce protocole est en fait contraire à l'usage ; ce qu'atteste la remarque appuyée d'un "administrateur désigné" aboutissant à la requalification du terme "approbation" en "ratification", cette ratification n'étant d'ailleurs pas unanime puisque faisant l'objet de 2 abstentions.

Par ailleurs, nous vous trouvons bien téméraire de préjuger de l'appartenance syndicale des uns et des autres et de vous obstiner à vouloir confondre appartenance syndicale et affiliation nationale. En effet, Madame Chantal Kadouch, Vice-Présidente de la CREA, et moi-même, Administrateur CREA, avons toujours été et sommes toujours adhérents du syndicat SICTAME. Que celui-ci se soit désaffilié de la CFE-CGC ne change rien à notre appartenance au SICTAME, la principale conséquence de cette désaffiliation étant que nous ne représentons plus la CFE-CGC, comme vous vous obstinez à l'affirmer, mais bien évidemment le seul SICTAME.

En tout état de cause, tout ceci est éminemment réducteur par rapport aux statuts et aux usages et vise de toute évidence à éliminer le SICTAME de la compétition électorale. Nous n'avons pas ratifié votre "protocole" et avons indiqué que nous nous en tenions aux statuts de la CREA. C'est donc bien, dans le cadre de ces statuts et conformément aux usages de la CREA, que nous avons désigné M. Bernard Butori comme mandataire de la liste SICTAME et nous maintenons la teneur de nos précédents courriers et attirons à nouveau votre attention sur le risque encouru par le Conseil d'Administration de la CREA et les décisions qu'il serait amené à prendre s'il advenait que -passant outre notre demande- il soit irrégulièrement élu.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Madame La Secrétaire Générale, l'assurance de notre haute considération.

Courrier adressé le 5/12/03 par le Président du SICTAME à M. A. Bonnet

Monsieur le Président,

Dans le cadre du mandat que je lui ai délivré, M. Bernard Butori, s'est rendu le 28 novembre au Secrétariat de la CREA pour y déposer la liste de candidats et la profession de foi SICTAME. Il s'est heurté au refus de la Secrétaire Générale, Madame Chantal Belliard, de lui délivrer un récépissé pour le dépôt de notre liste.

Un "Administrateur désigné", Monsieur Gérard Debayle, est alors violemment intervenu en s'interposant et s'opposant au dépôt de notre liste.

Votre courrier voudrait faire accroire que les efforts de Monsieur Bernard Butori pour remplir correctement sa mission de mandataire de liste constituent un incident et une attitude inadmissible. Tout cela est évidemment faux. La Direction nous a d'ailleurs habitués à ces renversements singuliers de situation et à sa maîtrise du paradoxe sophistique.

La vérité est que Madame Belliard a refusé de délivrer un récépissé alors qu'il ne lui appartient pas de préjuger de la recevabilité ou de la représentativité de la liste que nous avons déposée conformément aux statuts et aux usages de la CREA.

La vérité est que Monsieur Debayle est intervenu sur un ton et d'une manière totalement hors de propos et disproportionnés et en dehors de tout mandat.

De telles attitudes sont inadmissibles.

Madame Isabelle Soudron accompagnait Monsieur Butori. Je l'avais expressément mandatée et elle me représentait en tant que Président. Elle m'a confirmé les difficultés faites à Monsieur Butori pour la remise de notre liste, tout comme l'a fait aussi Monsieur Hugues Delahaye qui se trouvait assister, depuis le couloir, à la remise de nos documents, la porte du bureau de Madame Belliard étant largement ouverte.

Vous nous indiquez avoir reçu également notre liste et profession de foi par courrier. Cela est fort bien.

Nous vous rappelons que nous avons déposé notre liste conformément aux statuts et aux usages de la CREA et que vous ne sauriez exclure le SICTAME de la compétition électorale.

Nous confirmons donc le mandat donné à Monsieur Bernard Butori comme mandataire de liste SICTAME et vous demandons de l'associer, comme il se doit, au processus électoral et en particulier aux réunions de la commission électorale.

Nous attirons encore une fois votre attention sur le risque encouru par le Conseil d'Administration de la CREA et les décisions qu'il serait amené à prendre s'il advenait que -passant outre notre demande- il soit irrégulièrement élu.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre haute considération.

9 TRACTS DIFFUSES EN DECEMBRE

Décembre 2003

Syndicat des Ingénieurs, Cadres, Techniciens, Agents de Maîtrise et Employés **TOTAL**

Le SICTAME vous informe

La mise à mal des solidarités !

Ce 10 décembre, en obtenant la signature en séance, de la CFDT et de la CFE-CGC sur son projet d' « Accord relatif à la couverture Complémentaire Santé », la Direction a mis fin à une négociation qui gardera un goût d'inachevé.

Certes, cet « accord » est nettement 'moins pire' que le projet initial de la Direction, mais il est encore loin de répondre aux attentes d'une large partie du personnel et il met sérieusement à mal les solidarités pratiquées, pour certains, depuis plus de 35 ans !

Certes, il y en a qui découvriront des prestations d'un bien meilleur rapport qualité/prix que celles qu'ils connaissaient, mais était-il pour autant nécessaire de casser un système qui avait largement fait ses preuves pour la plus grande satisfaction de ceux qui le pratiquaient ! D'autres verront peut-être un gain immédiat de cotisation, mais attention aux lendemains qui déchantent : les hausses sont à venir, surtout au passage en inactivité ou en retraite, et quelles hausses !

Il était pourtant possible de parvenir à un système d'excellence, offrant des prestations de haut niveau (la grille retenue présente des insuffisances, notamment en matière d'optique, dentaire et de prothèses), et permettant l'élargissement à tous des solidarités fondamentales auxquelles tous les syndicats avaient souscrit dès le début.

Au lieu de cela, on met en place un système assurantiel où la notion de risque l'emporte sur celle de mutualisation :

- la grille de prestations est certes identique pour les actifs et les inactifs, mais il n'y a plus de mutualisation des risques entre actifs et inactifs, ce qui entraîne un accroissement important des cotisations à charge des inactifs,
- on distingue les isolés des familles : les risques sont mutualisés mais pas les cotisations,
- pour les actifs, la solidarité intercatégorielle n'est plus ce qu'elle était, là où elle était pratiquée ; le lien avec le salaire est très distendu : la cotisation à charge du salarié varie dans un rapport de 1 à 1,4 et représente un pourcentage significativement plus lourd pour les bas salaires que pour les hauts salaires qui, de plus, bénéficient davantage de la défiscalisation.

Les améliorations apportées au projet initial sont à mettre plus au crédit des mouvements sociaux qui ont émaillé cette négociation qu'à l'habileté des négociateurs, dont certains voudraient, aujourd'hui, apparaître aux yeux du personnel, plus habiles ou avisés que d'autres. Les 2 et 3 juin 2003, CGT, FO et SICTAME appelaient à la mobilisation des actifs et inactifs sur Paris et Pau avec lancement d'une pétition. Le 2 octobre, ces mêmes syndicats appelaient le personnel en Assemblées générales d'information. Enfin, le 22 octobre, le mouvement s'étendait à l'Aval et à d'autres syndicats (CFTC, et CFDT pour partie). Dans le même temps, les mutualistes de la MEAP se réunissaient en Assemblées Générales et envoyaient des pétitions par milliers au Président Desmarest.

La Direction était donc contrainte d'améliorer son projet mais sans pour autant introduire véritablement les solidarités réclamées. Elle acceptait cependant d'accroître légèrement sa participation pour les inactifs et d'en pérenniser une partie. **Mais, à partir du moment où il est devenu évident que certains signeraient, et que d'autres n'affichaient plus le même 'parti pris de la solidarité', les chances de faire évoluer positivement le projet se sont amoindries.**

Soulignons également que le système est financé majoritairement par les adhérents (51% en moyenne pour les actifs et beaucoup plus pour les inactifs) **mais que la Direction, qui cofinance à moins de 50%, décide à 100% sur tout** : elle a lancé unilatéralement l'appel d'offres, avant même que la grille de prestations ait été définie, sur la base de ses propres choix (séparation actifs/inactifs, etc.) ; elle a retenu le moins-disant : la MIP, alors que beaucoup s'interrogent sur la capacité de l'organisme à tenir ses engagements avec des conditions tarifaires qui leur semblent sous-évaluées. Dans ces conditions, est-il possible et raisonnable de donner un blanc-seing à la Direction ?

De plus, au lieu du Contrôle paritaire demandé, la Direction met en place une Commission de suivi dont elle exclut le SICTAME, en n'y admettant que des représentants des 5 Confédérations nationales, et les signataires de cet accord trouvent cela normal ! Tout comme l'a fait la CGT, nous avons demandé que les membres de cette commission soient élus par les adhérents, la Direction a refusé : la démocratie lui ferait-elle peur ? Elle trouve normal d'évincer le SICTAME de la Commission de suivi, alors qu'il a participé activement à la négociation et a été invité à la signature. Mais de qui se moque-t-on ? La Direction vient ensuite se plaindre de la multiplication des procès alors qu'elle ne cesse de multiplier les brimades et discriminations envers l'un des syndicats majeurs du groupe ! Elle ne cesse d'imaginer des coups tordus pour tenir le SICTAME à l'écart. Mais quand donc la Direction considèrera-t-elle le SICTAME comme un syndicat à part entière et non comme un mal nécessaire ? La seule vraie représentativité est celle des urnes : c'est faire peu de cas du personnel et de ses représentants légitimes que de l'oublier.

Là où il n'y a pas d'éthique, il ne peut y avoir de véritable dialogue social !

La Direction a aussi tiré les enseignements de la négociation 'Retraites – Prévoyance'. Elle a affiné ses méthodes : elle ne demande plus aux Délégués syndicaux de signer le protocole, elle demande directement aux Confédérations et Fédérations de lui désigner la ou les personnes habilitées à signer. **Auparavant, il y avait une feuille de signataires pour chacune des entreprises concernées et les Délégués syndicaux étaient conviés à signer. Maintenant, il n'y a plus qu'une seule feuille de signataires et l'on ne se préoccupe pas de savoir** (sauf pour le SICTAME) **si chacun des syndicats est véritablement présent dans chaque entreprise.** La Direction inscrit, subrepticement, dans le préambule de son protocole, que les sociétés du périmètre concerné « forment une seule et même entreprise eu égard à l'objet et au champ d'application de cet Accord ». La Direction n'a pu nous préciser quels étaient le Président ou les membres du Conseil d'administration de cette entreprise, mais, par ce subterfuge, elle s'affranchit des délégués syndicaux et des bases d'adhérents réfractaires : on n'entend plus que la voix d'en haut !

On voit l'utilisation malsaine que la Direction peut faire d'une telle méthode. Pour gagner du temps et faire encore plus d'économies, on pourrait lui suggérer de se passer à présent de tout délégué syndical et de traiter directement avec les dirigeants confédéraux : par exemple Jean-Luc Cazettes pour la CFE-CGC (par ailleurs, salarié très bien payé par Total, si l'on en croit Les Echos du 2 décembre 2003) ou François Chèrèque pour la CFDT. Le jeu y gagnerait en simplicité et clarté.

La DRH Groupe a engagé sa propre refondation sociale, qui ne nous semble pas aller dans le sens de l'histoire.

Quel écart entre les ambitions affichées en matière d'innovation sociale et les pratiques et méthodes observées qui vont au rebours des orientations sociétales et éthiques si largement affichées par ailleurs !

Le SICTAME est un syndicat qui gêne, surtout parce qu'il dit haut et fort ce que beaucoup pensent et qu'il n'est pas complaisant. Il joue bien son rôle de syndicat et, par son action, en contraint d'autres à mieux jouer leur rôle. Voilà tout juste un an, la Direction a tenté d'éliminer le SICTAME de la scène syndicale. Le 13 décembre 2002, les tribunaux de Courbevoie et Pau ont confirmé la représentativité du SICTAME. La Direction continue pourtant à traiter le SICTAME différemment des autres syndicats et à essayer de l'isoler ou de le confiner. Pourquoi à votre avis ?

Le personnel a les syndicats qu'il mérite, et la Direction aussi. Il ne dépend que de vous d'avoir de bons syndicats.

Rejoignez ceux des syndicats qui vous semblent bien œuvrer et que vous souhaitez soutenir.

Pour mettre un terme aux attaques de la Direction envers le SICTAME, pour nous aider à accroître l'audience du SICTAME aussi dans l'Aval et nous permettre de vous défendre avec la même efficacité que les personnels de l'Amont : Personnels de l'Aval, Adhérez au SICTAME !

Aidez-nous à défendre dans l'entreprise un syndicalisme citoyen et responsable : Adhérez au SICTAME.

Pour en savoir plus, ou pour nous rejoindre ou nous soutenir, retournez le bulletin ci-dessous au SICTAME
(au choix : Bureau 4E41 Tour Coupole à La Défense, Bureau F16 CSTJF à Pau, ou local SICTAME à Lacq)
Ou téléphonez au 05.59.83.57.89 à Pau, au 01.47.44.49.25 à Paris ou au 05.59.92.28.47 à Lacq

NOM..... Prénom.....
SOCIETE LIEU DE TRAVAIL : TEL :
Souhaite rencontrer un responsable du SICTAME (ou/et) Souhaite adhérer au SICTAME
Souhaite recevoir gracieusement les derniers « Cahiers du SICTAME » (publication que reçoivent les adhérents)

Tract intersyndical diffusé à Pau le 18/12/2003

Les Organisations Syndicales de l'UES Amont TOTAL :

CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO, SICTAME

HALTE AUX LICENCIEMENTS ARBITRAIRES

Déclaration lue ce matin en réunion du Comité d'Etablissement (CE) :

« Les élus et représentants syndicaux (RS) du CE de l'UES Amont de Pau viennent d'apprendre qu'un salarié ELF EP de l'établissement vient de se voir notifier son licenciement-révocation à effet immédiat, au mépris des textes conventionnels (Statut du Mineur, Protocoles) régissant le contrat de travail des salariés et notamment :

- ❖ Absence de l'entretien préalable prévu à l'issue de la réunion de la Commission Paritaire Conventionnelle Ingénieurs devant statuer sur l'opportunité de sanctionner ;
- ❖ Non recueil de l'avis conforme de la Commission Paritaire sur le licenciement.

Les élus et RS exigent que les dispositions en vigueur soient appliquées et demandent à la Direction de revenir sur cette décision.

Les élus et RS attendent la réponse de la Direction et demandent à inscrire ce sujet en priorité à l'ordre du jour de ce CE. »

Devant le refus de la Direction, les élus et représentants syndicaux au CE ont décidé de quitter la séance.

Rester, c'était cautionner !

**Ne pas réagir à ces attaques reviendrait à laisser la porte ouverte
à tous les abus de la Direction !**

La Direction n'est pas au-dessus des lois et doit respecter le droit !

**Mobilisons-nous pour défendre notre contrat social, qu'il soit ELF
EP ou TOTAL SA, et refuser l'arbitraire.**

TOTAL**BULLETIN D'ADHESION**

(à retourner à : SICTAME au choix : - Bureau 4E41 Tour Coupole La Défense -
Bureau F16 CSTJF à Pau ou au local SICTAME à Lacq)

NOM.....PRENOM.....

MATRICULE éventuel.....Date d'embauche(mois/année)

ENTITE.....

COORDONNEES PROFESSIONNELLES	
A - Vous êtes en METROPOLE	B - Vous êtes en EXPATRIATION
SOCIETE.....	FILIALE.....
BUREAU.....	Adresse complète de la filiale.....
ETABLISSEMENT (en précisant éventuellement le site)
TEL.....FAX.....	TEL.....FAX.....
e-mail.....	e-mail.....

Votre CLASSIFICATION ou COEFFICIENT
selon votre statut ou convention collective (à préciser).....

Ou à défaut, VOTRE SALAIRE ANNUEL * (précisez s'il s'agit du brut ou du net).....

Votre métier (en toutes lettres).....

Votre famille professionnelle...../ Rythme de travail si différent de 100 %.....

COORDONNEES PERSONNELLES	
ADRESSE PERSONNELLE.....	
.....	
CODE POSTAL.....	VILLE.....
TEL.....	e-mail.....
DATE DE NAISSANCE.....	SITUATION FAMILIALE.....
(tarif réduit pour couple adhérents)	

Dès réception de votre bulletin d'adhésion, vous serez destinataire de toutes les informations diffusées par le SICTAME et vous pourrez, si vous le souhaitez, participer aux réunions organisées par votre syndicat.

(*) Cette information sert, à défaut de la classification, au calcul de la cotisation.

SIGNATURE

Fait à, le.....